



ARRETE N° 2025 - DIV – 07

RELATIF A LA REGLEMENTATION DE LA CIRCULATION DANS LA RUE PRINCIPALE

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE HUNDSBACH

- Vu les décrets n° 77-90 et 77-91 du 27 janvier 1977 – Code des Communes,
Vu le décret n° 58-1217 du 15 décembre 1958 relatif à la Police de la circulation routière « Code de la Route » modifié et complété notamment par l'article R 225,
Vu l'arrêté interministériel du 22 octobre 1963 sur la signalisation routière modifié et complété,
Vu les travaux de réfection du mur de soutènement dans le cadre de son programme d'entretien des ouvrages d'art,
Vu que le Service Routier Saint Louis, va confier ces travaux à l'entreprise SIRCO 12 rue des Muguets 67150 ERSTEIN-KRAFT au droit de l'ouvrage d'art M0676 situé sur la RD 16 au PR 20+203,

CONSIDERANT qu'il y a lieu de prescrire toutes mesures utiles dans l'intérêt de la sécurité publique, dans le cadre des travaux d'entretien des ouvrages d'art, rue Principale à Hundsbach,

ARRETE

- Article 1^{er} A partir du 04 août 2025 et jusqu'au 22 septembre 2025, la circulation sur la rue Principale (RD 16) à la hauteur de l'ouvrage n° M0676 au PR 20+203 pour des travaux de réfection du mur de soutènement, se fera en circulation alternée, réglée par *feux tricolores* pendant toute la durée des travaux. Il sera interdit de dépasser et de stationner.
- Article 2 Les travaux devront être terminés le 23 septembre 2025.
- Article 3 L'entreprise exécutant les travaux aura la charge de la signalisation temporaire du chantier sur le domaine public.
- Article 4 Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de Strasbourg dans un délai de deux mois suivant sa date de publication.
- Article 5 Tout agent de la force publique est chargé de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera adressée à :
- M. le Capitaine de Gendarmerie d'Altkirch
 - M. Le chef de l'Unité Routière d'Altkirch
 - M. le Président du Syndicat Mixte des gardes-champêtres intercommunaux à Soultz.
 - Monsieur le Chef de Corps des Sapeurs-Pompiers de Hausgauen-Hundsbach,
 - Les centres de secours d'Altkirch et Waldighoffen.

Fait à HUNDSBACH le 1 AOUT 2025



Le Maire
Philippe RUFÉ